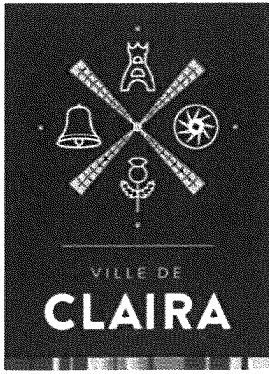


Claira, le 22 juillet 2022



Préfecture des Pyrénées-Orientales
Cabinet

27 JUIL. 2022

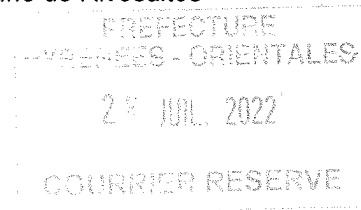
Courrier Arrivé

Monsieur Etienne STOSKOPF,
Préfet des Pyrénées-Orientales
Préfecture
24 quai Sadi Carnot
66000 PERPIGNAN

Dossier suivi par : MP/SS/FRB

Objet : APIJ – Projet de construction centre pénitentiaire commune de Rivesaltes

V/Réf. : Affaire suivie par Bruno LETEURTRE



Monsieur le Préfet,

Je fais suite à votre courrier en date du 1er courant portant sur le projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune de Rivesaltes.

J'ai bien noté que vous aviez été saisi par l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice, agissant au nom et pour le compte du ministère de la Justice, d'une demande de déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Rivesaltes et du SCOT Plaine du Roussillon.

Conformément à l'article R 122-7 du Code de l'environnement, je vous indique donner un avis favorable à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Marc PETIT
Maire

